

Séance du 03 octobre 2014

L'an deux-mille-quatorze, le trois octobre, à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

Présents : MM. LAGARDERE Régis, BRUZAT Guy, LAVIGNE Robert, COUSTURIAN Benoît, PASQUALI Patrick, Mmes DIANA Hélène, TERRAIL Elisabeth.

Absents excusés : ROUET Patrice, LAURIER Patrice, GANCARZ Michel.

Secrétaire de séance : Melle DIANA Hélène.

Maison ARBUS.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une offre est parvenue en mairie pour l'achat de cette maison située Rue Saluste du Bartas. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de rejeter l'offre présentée car il ne la juge pas acceptable.

D'autre part, afin d'offrir une plus grande visibilité à ce bien et aucun contrat d'exclusivité n'ayant été signé, proposition est faite de le mettre en vente auprès d'autres agences. Des démarches seront faites en ce sens.

Ancienne Poste.

Afin de pouvoir rassurer d'éventuels futurs acquéreurs de ce bien sur l'état de la chaudière, proposition est faite de contacter un plombier afin de procéder aux vérifications d'usage pour la remise en route de cet équipement. Le conseil municipal accepte.

Taxe d'aménagement.

Madame le Maire précise au conseil municipal que la délibération prise le 22 novembre 2011 concernant la mise en place de la taxe d'aménagement prend fin et doit être reconduite pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3,5 % part communale, et d'exonérer en application de l'article L. 331-9 les abris de jardin soumis à Déclaration préalable, les bâtiments industriels et artisanaux. Cette exonération totale est applicable à l'ensemble des locaux à usage industriel ou artisanal.

Inauguration stèle du souvenir.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la pose de la pierre et de la plaque au monument aux morts. Cette stèle sera inaugurée mardi 7 octobre à 16h00 en clôture du congrès de la FNACA qui se tiendra à la salle des fêtes en début d'après-midi. Les enfants de l'école et leurs enseignants ainsi que la population monfortoise sont conviés à se joindre au cortège. Afin de sécuriser les abords du monument durant la cérémonie, la rue Saluste du Bartas sera momentanément fermée à la circulation et le trafic dévié rue de Sainte Gemme avec l'appui des services du SLA. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi sous la halle.

Toiture Eglise.

Madame le Maire informe que les travaux ont débuté sur la toiture de l'église. L'entreprise Laffargue retenue pour ce chantier en accord avec les STAP (services territoriaux de l'architecture et du patrimoine) devrait avoir terminé en fin de semaine prochaine. Monsieur ARNAUD des STAP viendra la semaine prochaine vérifier ces derniers; la pose des gouttières et le remplacement du dauphin seront évoqués avec lui.

Questions diverses :

Chapelle du cimetière : Monsieur Julien TAJAN, architecte du patrimoine, a fait part à la Mairie de la proposition d'étude préalable qu'il a réalisée à notre demande afin de définir les enjeux du projet et cerner précisément l'enveloppe financière nécessaire à une éventuelle restauration de cet édifice.

Cette étude prévoit plusieurs missions : le recollement des documents historiques et leur analyse, les relevés topographiques et dessinés, la consultation d'entreprises pour compléter l'étalement d'urgence et la mise hors d'eau, le bilan sanitaire général de l'édifice (maçonneries en élévation, nature et profondeur des fondations, études de sols, relevés photographiques), un projet de restauration complet et enfin des évaluations financières de l'ensemble.

Le montant des honoraires de M. TAJAN pour la mise en œuvre de ce projet s'élève à 8 655.00€ H.T., soit 10 386.00€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire réaliser cette étude et donne pouvoir à Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

Sortie dangereuse sur la D654 : Des riverains du chemin de l'Esquiron qui débouche sur la D654 ont fait part de la dangerosité de ce carrefour. Le conseil municipal, conscient de ce problème déjà soulevé par le passé, prend acte. Des études ayant par ailleurs déjà été réalisées, elles seront rediscutées avec les services compétents.

Elagage : La Mairie est toujours en attente des devis de prestataires. Ces travaux seront réalisés prochainement

La séance est levée à 23h00.